



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 59885

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les mesures en faveur de l'insertion professionnelle. Le Conseil économique et social, dans son rapport intitulé « Familles et insertion économique et sociale des adultes de dix-huit à vingt-cinq ans » préconise, page 31, d'associer l'entreprise à la phase de formation professionnelle et/ou universitaire, dans le cadre de l'éducation, tout au long de la vie. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale associe largement le monde économique et social à la définition et à la mise en oeuvre de sa politique d'éducation et de formation tout au long de la vie. Cette capacité d'ouverture du système éducatif contribue à son propre dynamisme. Les entreprises sont, à cet égard, largement sollicitées : participation des employeurs et des salariés à la définition des diplômes technologiques et professionnels au sein des commissions professionnelles consultatives, comme aux jurys de délivrance de ces diplômes, y compris dans le cadre de la validation des acquis professionnels, accords-cadre avec des branches professionnelles ou de grandes entreprises, pour les périodes de formation en entreprises des lycéens professionnels, participation des groupements d'établissements à la définition et à la mise en oeuvre des plans de formation des salariés des entreprises... Enfin, la création récente du haut comité éducation économie emploi, où siègent notamment les représentants du monde économique et social, contribuera à inscrire la politique du ministère de l'éducation nationale dans la cohérence avec les évolutions de la société française.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59885

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2200

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5190